

Mise à jour : SYQUANT Capital
Version : Février 2023
Rédacteur : RCCI

SYQUANT Capital : Rapport 2022 d'exercice des droits de vote

Réf : PG20

1. Introduction

En conformité avec les dispositions des articles L 533-22, R 533-16, R 533-16-0 du COMOFI et du règlement de déontologie de l'AFG-ASFFI, SYQUANT Capital rend compte dans ce document, de l'application de sa Politique de Vote, **pour l'année 2022**, aux droits de vote attachés aux titres des OPC dont elle assure la gestion.

2. Rappel des principes retenus pour l'exercice des droits de vote

En intégrant des facteurs de durabilité, la politique de vote de SYQUANT Capital s'aligne sur ses objectifs de préservation et d'amélioration de la valeur des portefeuilles et d'atténuation des risques. Notre politique de vote vise à adopter une approche actionnariale active en participant à la plupart des assemblées d'actionnaires auxquelles nos fonds sont éligibles, quelle que soit la taille de nos participations. SYQUANT Capital estime qu'elle doit communiquer aux entreprises ses attentes en termes de gouvernance d'entreprise et de pratiques environnementales et sociales même lorsque sa participation n'est pas significative.

La Société de Gestion conserve toutefois sa discrétion afin de pouvoir modifier son vote par procuration dans le meilleur intérêt des investisseurs des fonds concernés.

Les équipes de gestion accorderont une attention particulière aux réunions et résolutions concernant les points suivants :

- Changements d'actionnaire majoritaire
- Situations de fusions/acquisitions
- Restructurations (augmentations de capital, demandes d'émission de dette, plans de rachat d'actions, créations ou annulations d'actions privilégiées...)

Les équipes de gestion peuvent aussi décider de s'abstenir de voter lorsque ses dépositaires ou sociétés de vote par procuration ne peuvent pas voter, lorsque les coûts pour le faire sont excessifs, ou lorsque les procédures administratives sont trop lourdes. Plus généralement, elle peut décider de ne pas voter ou de dévier du vote qui lui est recommandé lorsque les coûts de l'opération sont supérieurs à ses avantages. La Société de Gestion veillera à ce que tout autre exception soit justifiée.

En tant que signataire de la charte des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU (UN PRI), notre politique de vote vise à satisfaire les principes de cette charte. L'un des objectifs de SYQUANT Capital est donc de soutenir les propositions d'actionnaires qui préconisent un reporting ESG plus étendue et/ou des normes et codes de conduite universels. Pour cette raison, SYQUANT Capital a décidé que ses votes par procuration suivraient par défaut la politique « Sustainability » d'ISS Governance.

La politique « Sustainability » d'ISS Governance prend comme cadre de référence des initiatives internationalement reconnues en matière de développement durable, telles que l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI), les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI), le Pacte mondial des Nations Unies, la Global Reporting Initiative (GRI), les Principes Carbone, les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Feuille de route ou « Roadmap » de la Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) pour le développement durable, les Principes de Sullivan, les Principes MacBride et les Directives environnementales et sociales de l'Union européenne. Chacune de ces initiatives favorise un environnement de reporting et de conformité équitable, unifié et productif, qui fait progresser la mise en œuvre par les entreprises d'actions présentant de nouvelles opportunités et atténuant les risques financiers et réputationnels liés à l'ESG.

En ce qui concerne les questions de gouvernance d'entreprise, de rémunération des dirigeants et de structure d'entreprise, les directives de la politique « Sustainability » d'ISS Governance reposent sur un engagement à créer et à préserver de la valeur économique et à faire progresser les principes de bonne gouvernance d'entreprise.

3. Rapport de vote de l'exercice 2022

Sur l'exercice 2022, SYQUANT Capital a exercé ses droits de votes lors de 194 assemblées générales et extraordinaires sur un total de 255 où elle pouvait participer. Cela représente un taux de 76.08%. Sur les résolutions proposées où elle pouvait voter, le taux de participation passe à 77.19%

Les raisons de non-participation sont essentiellement dues à des assemblées dans certains pays (Danemark, Suède, Finlande) ou des POA (Power Of Attorney) sont indispensables mais n'étaient pas encore finalisés, ce qui est actuellement mis en œuvre. Une autre raison est que dans le cas de prise de part au vote, les titres détenus sont alors bloqués et ne peuvent être cédés, ce qui peut être contraire à ce que SYQUANT Capital estime l'intérêt des porteurs.

La volonté de SYQUANT est d'augmenter encore son taux de participation au vote.

L'alignement de la politique de SYQUANT Capital avec la politique « Sustainability » ISS a été de 99.95%.

Il y a eu en effet un seul événement où le vote n'a pas été en ligne avec la politique « Sustainability » recommandée par ISS.

Veillez trouver en annexe le rapport statistique plus complet détaillé de participations aux votes.

4. Prévention des conflits d'intérêt

La société de gestion n'a pas détecté de situation de conflit d'intérêt qui aurait pu limiter sa liberté lors de l'exercice de ses droits de vote.

Pour rappel, le code de déontologie et la procédure Gestion Conflits d'Intérêts de SYQUANT Capital définissent, pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP, les cas où une situation de conflit d'intérêts pourrait être avérée.

5. Information et publicité

Ce rapport est établi une fois par an, dans les 4 mois de la clôture d'un exercice donné. (Conformément à l'article 321-133 du RG AMF). Les documents **Rapport 2022 d'exercice des droits de vote** et **Politique de droit de vote** de la SGP sont mis à disposition au siège de la société et disponibles sur simple demande par Email à : RCCI@syquant.com

Paris le 28 février 2022



Board Statistics Report

Parameters Used:
 Location(s): All locations
 Account Group(s): All account groups
 Institution Account(s): All institution accounts
 Custodian Account(s): All custodian accounts
 Reporting Period: 1/1/22 to 12/31/22

Meeting Overview

Category	Number	Percentage
Number of votable meetings	255	
Number of meetings voted	194	76.08%
Number of meetings with at least 1 vote Against, Withhold or Abstain	103	40.39%

Ballot Overview

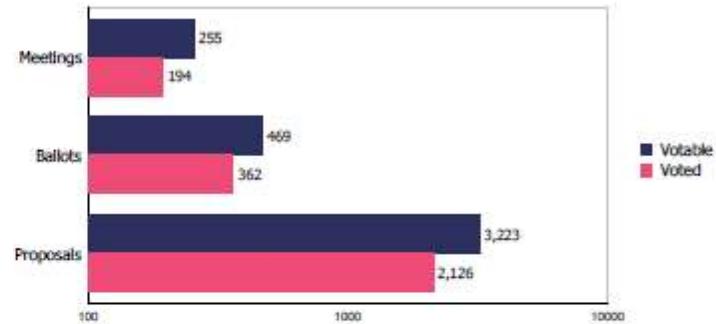
Category	Number	Percentage
Number of votable ballots	469	
Number of ballots voted	362	77.19%

Proposal Overview

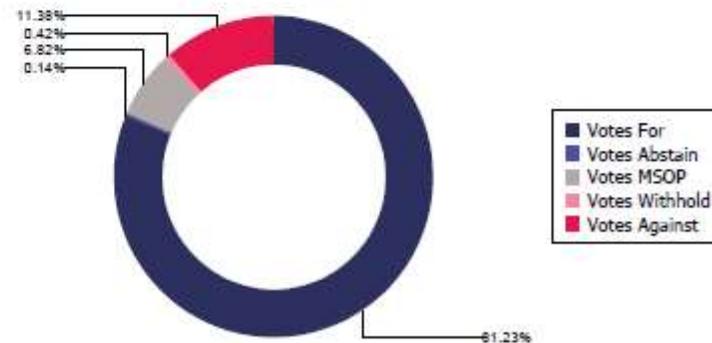
Category	Number	Percentage
Number of votable items	3,223	
Number of items voted	2,126	65.96%
Number of votes FOR	1,727	81.23%
Number of votes AGAINST	242	11.38%
Number of votes ABSTAIN	3	0.14%
Number of votes WITHHOLD	9	0.42%
Number of votes on MSOP	145	6.82%
Number of votes With Policy	2,125	99.95%
Number of votes Against Policy	1	0.05%
Number of votes With Mgmt	1,798	84.57%
Number of votes Against Mgmt	328	15.43%
Number of votes on Shareholder Proposals	91	4.28%

Notes: Instructions of Do Not Vote are not considered voted. Frequency on Play votes of 1, 2, 3 years are counted by type (For, Against, etc.) per proposal. Votes on MSOP proposals will only be counted as a vote on MSOP and not as the actual vote cast (For, Against, etc.) per proposal to avoid duplication of data. In cases of different votes submitted across ballots for a single meeting, votes cast are distinctly counted by type (For, Against, etc.) per proposal. So, a meeting may have inflated total votes submitted than unique proposals voted.

Voting Statistics

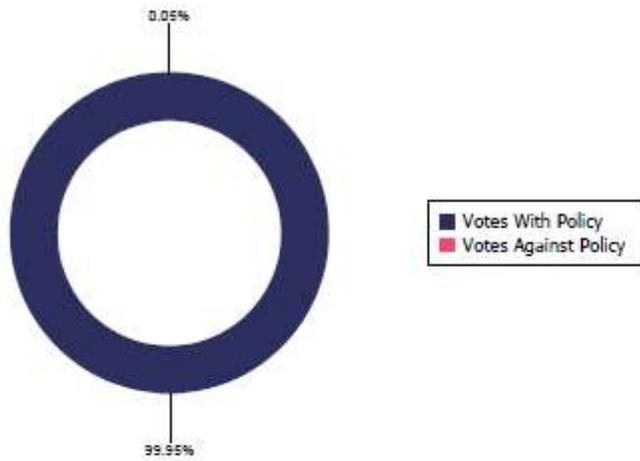


Vote Cast Statistics

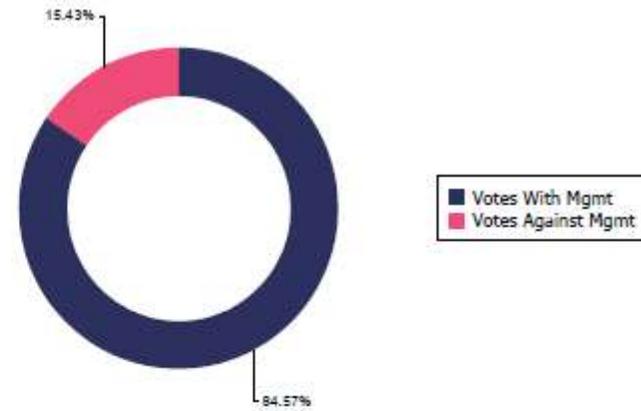




Vote Alignment with Policy



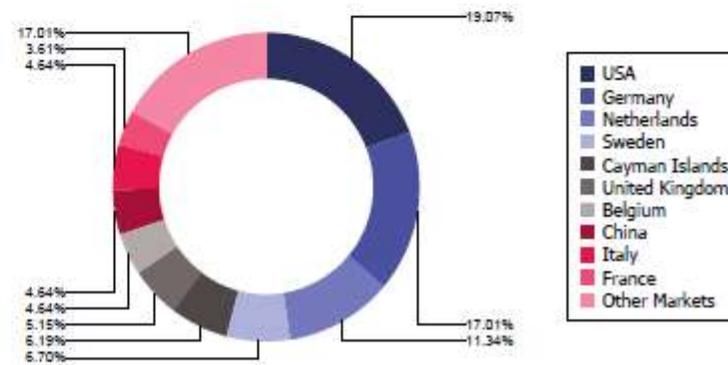
Vote Alignment with Management



Market Breakdown

Market	Votable Meetings	Voted Meetings	Percentage
USA	37	37	100.00%
Germany	34	33	97.06%
Sweden	32	13	40.63%
Netherlands	23	22	95.65%
Cayman Islands	12	12	100.00%
Denmark	12	6	50.00%
Norway	12	0	0.00%
United Kingdom	12	10	83.33%
Switzerland	11	1	9.09%
France	10	7	70.00%
Belgium	9	9	100.00%
China	9	9	100.00%
Italy	9	9	100.00%
Finland	7	6	85.71%
Spain	7	4	57.14%
Japan	5	5	100.00%
Luxembourg	4	4	100.00%

Meetings Voted by Market





Market	Votable Meetings	Voted Meetings	Percentage
Austria	3	2	66.67%
Jersey	2	2	100.00%
Malta	2	0	0.00%
Bermuda	1	1	100.00%
Hong Kong	1	1	100.00%
Portugal	1	1	100.00%

Market Voting Statistics

